



Syndicat Intercommunal du  
Centre et du Sud de la Martinique  
Avenue des Ecoles - 97215 Rivière-Salée - Martinique  
Tél : 0596 68 10 34 - Fax : 0596 68 21 58  
Site internet : [www.sicsm.com](http://www.sicsm.com)

# RAPPORT ANNUEL 2015

## PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### ***Indication au lecteur***

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

**Les informations sur fond vert et bleu sont obligatoires au titre du décret.**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes rendus techniques du délégataire du service public d'assainissement collectif ou transmises par lui, ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage du SICSM.



## SOMMAIRE

### Contenu

I.	<i>Les caractéristiques techniques du service</i>	3
II.	<i>Tarification de l'assainissement et recettes du service</i>	13
III.	<i>Indicateurs de performance</i>	19
IV.	<i>Financement des investissements (source : Service Finances SICSM)</i>	31
V.	<i>Tableau récapitulatif des indicateurs</i>	35
VI.	<i>ANNEXE</i>	36

La collectivité SICSM dans le cadre de l'intercommunalité assure la gestion des :

- ❖ Réseaux de transport des effluents,
- ❖ Ouvrages d'assainissement collectif.

Un service qui regroupe les compétences de :

- ❖ Collecte
- ❖ Transport
- ❖ Dépollution
- ❖ Contrôle de raccordement
- ❖ Elimination des boues produites.

Un règlement du service de l'assainissement collectif est mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2016 (voir annexe) traitant des :

- ❖ Eaux Usées Domestiques,
- ❖ Eaux Industrielles
- ❖ installations sanitaires intérieures
- ❖ contrôles des réseaux privés
- ❖ sanctions.

Une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit 1 à 2 fois par an. Disposition qui répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.

Le mode de gestion actuel est la délégation de service public par affermage. Le délégataire est la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E) par contrat couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 30 mars 2026. Le délégataire assure notamment les missions :

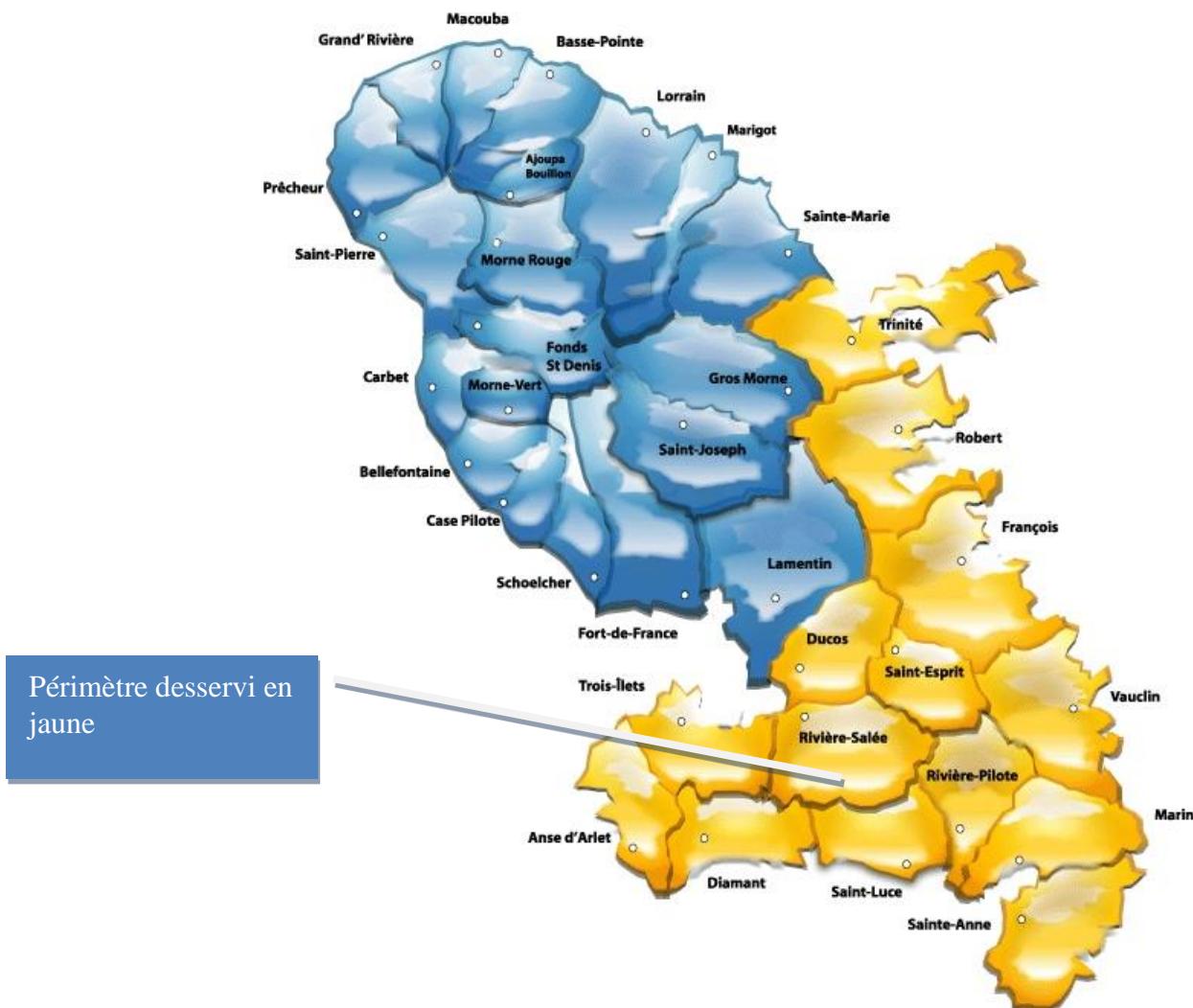
- ❖ de gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ d'exploitation et d'entretien des ouvrages (stations d'épuration, réseaux, postes de refoulement),
- ❖ de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité,
- ❖ de renouvellement des équipements (sauf lors d'opérations de réhabilitation ou de renforcement par le SICSM qui donnent lieu au versement d'une participation du fermier),

## I. Les caractéristiques techniques du service

### A. *Le territoire desservi*

Les Communes desservies par le service public de l'assainissement collectif sont les suivantes :

ANSES D'ARLET, DIAMANT, DUCOS, FRANCOIS, MARIN, RIVIERE-PILOTE, RIVIERE-SALEE, ROBERT, SAINTE-ANNE, SAINTE-LUCE, SAINT-ESPRIT, TRINITE, TROIS-ILETS, VAUCLIN



## B. Estimation de la population desservie

La population totale des Communes du périmètre Syndical pour l'assainissement collectif est de 158 800 habitants au dernier recensement de la population par l'INSEE (populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015).

Considérant qu'un client abonné au service d'assainissement collectif est égal à 2,24 habitants (données SME) et que le nombre d'abonnés est de 28 020 sur le territoire syndical, la population actuellement desservie serait de :

28 020 abonnés x 2,24 habitants soit **62 764,80 habitants**

A cette population il faut rajouter l'estimation faite par le fermier de 1000 raccordables (selon la définition prévue à la délibération n°10/2008 du 28 février 2008) :

1000 raccordables \* 2,24 habitants soit **2 240 habitants**

Ainsi la population totale desservie serait de **65 004,80 habitants**

« *Est ici compté comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.* »

La population raccordée effectivement est calculée à partir de la charge hydraulique reçue sur les stations d'épuration par temps sec, elle serait de :

**70 876,40 équivalents habitants en 2015**

La charge hydraulique étant de 3 880 483 m<sup>3</sup> pour l'année.

(On sait que 1 EH est égale à 150L par jour)

**Le taux de raccordement**, c'est-à-dire le rapport du nombre d'abonnés assujettis à l'assainissement au nombre d'abonnés eau potable, **serait de 39,49%**

$$\text{Soit taux de raccordement} = \frac{\text{Nombre d'abonnés assujettis}}{\text{Nombre d'abonnés eau potable}} = \frac{28\ 020}{70\ 944} \times 100 = 39,50\%$$

Le taux de raccordement est acceptable pour un habitat semi-rural, en effet une grande partie de la population réside en zone d'assainissement non collectif.

### C. Nombre d'abonnés

Les *abonnés domestiques et assimilés* sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Les *abonnés non domestiques* sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Le service public d'assainissement collectif dessert au 31/12/2015 :

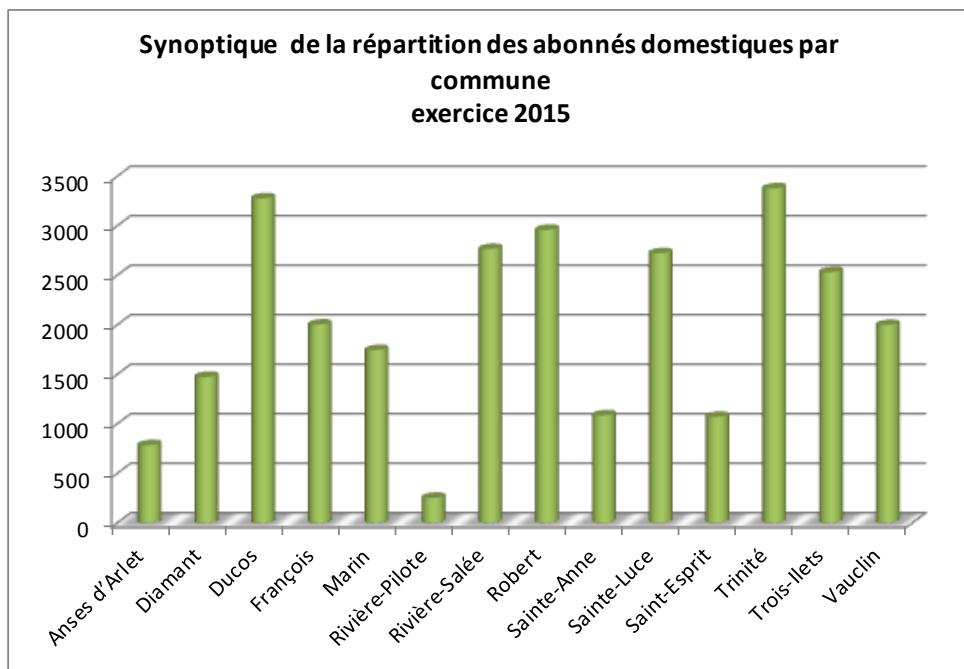
- 28 020 abonnés domestiques,
- 29 abonnés non domestiques.

Soit au total **28 249 abonnés**. Selon indication du fermier il s'agit d'une mise à jour du fichier clientèle, avec une correction à la baisse de 197 abonnés.

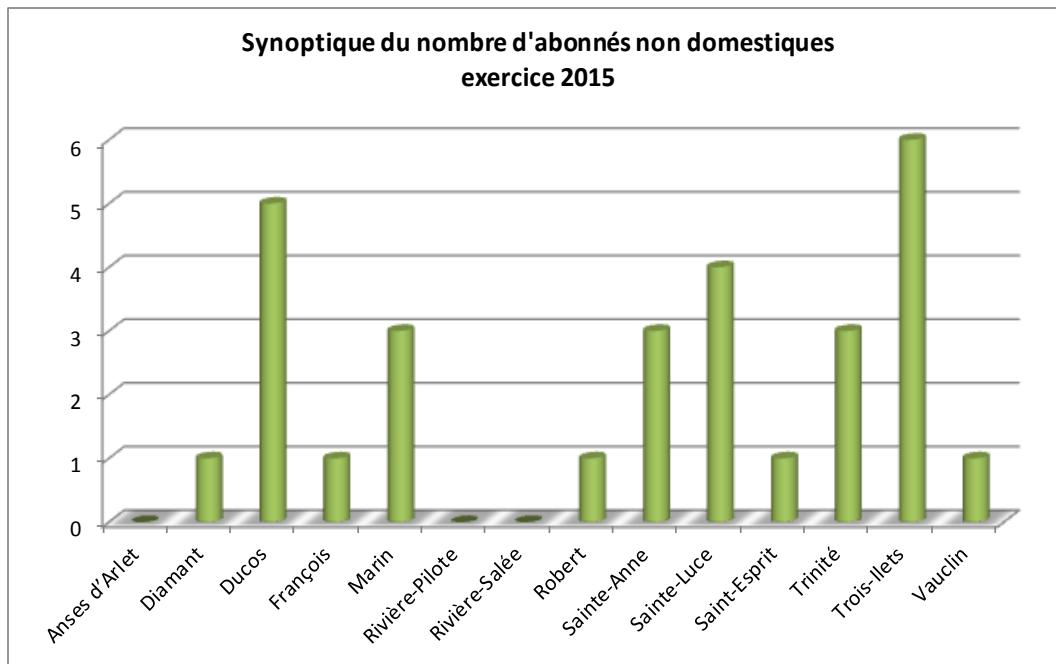
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
Anses d'Arlet	784	783	0	783	1%
Diamant	1424	1472	1	1473	1%
Ducos	3308	3274	5	3279	2%
François	2032	2001	1	2002	0%
Marin	1776	1744	3	1747	0%
Rivière-Pilote	262	252	0	252	-4%
Rivière-Salée	2787	2763	0	2763	0%
Robert	2966	2957	1	2958	1%
Sainte-Anne	1091	1084	3	1087	0%
Sainte-Luce	2743	2721	4	2725	6%
Saint-Esprit	1074	1069	1	1070	1%
Trinité	3428	3375	3	3378	0%
Trois-Ilets	2542	2529	6	2535	0%
Vauclin	2029	1996	1	1997	-1%
<b>Total</b>	<b>28246</b>	<b>28020</b>	<b>29</b>	<b>28049</b>	<b>1%</b>

Le nombre d'abonnés supplémentaires potentiels est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement (validé) : 20 265 (estimation). Il reste encore de nombreux raccordements à effectuer sur le périmètre du SICSM afin de se rapprocher des objectifs du zonage.



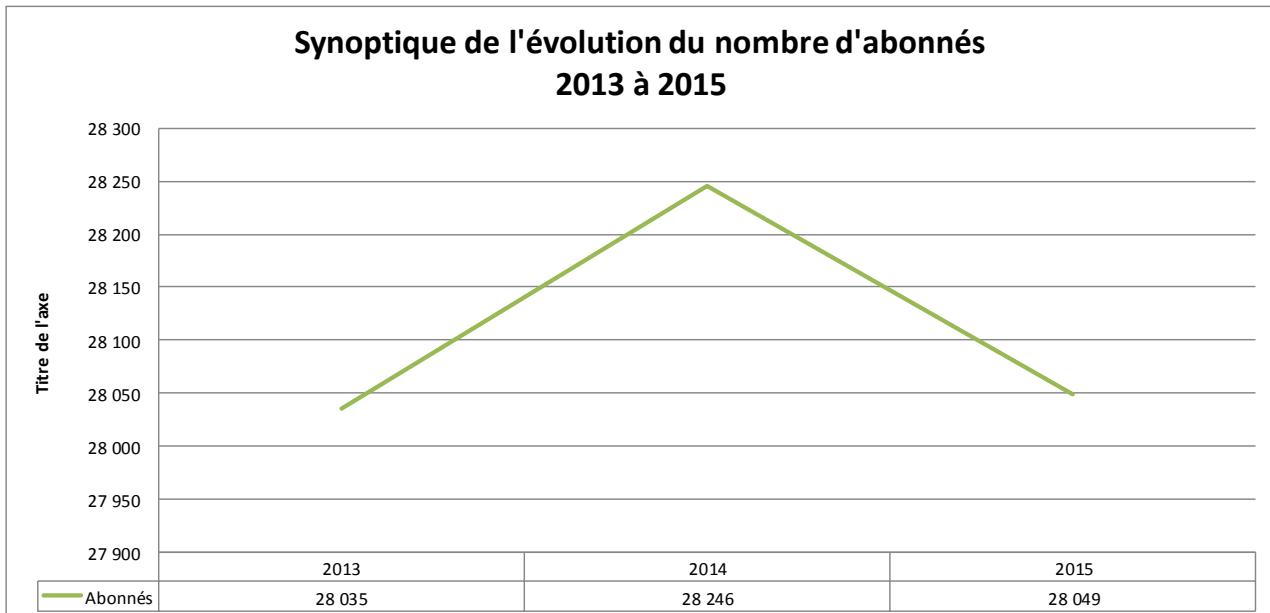
D'une manière générale le nombre d'abonnés domestiques est très largement concentré en bourg et proche périphérie. La commune de Rivière-Pilote présente un faible nombre d'abonnés le bourg n'étant pas raccordé.



Il s'agit principalement des Centres Bourg et leur proche périphérie. Les plus forts taux d'abonnés non domestiques sont le résultat de zones d'activités industrielles et/ou touristiques.

Le synoptique ci-dessous présente une baisse du nombre total d'abonnés (abonnés domestiques et non-domestiques) de 0,81%. Une mise à jour, du fichier des abonnés expliquerait selon le fermier

cette situation.



#### **D. Volumes facturés**

	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>
Abonnés domestiques (1)	3 084 029	3 364 994
Abonnés non domestiques	620 342	158476
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>3 704 371</b>	<b>3 523 470</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### Synoptique du volume facturé 2006-2015



Le volume facturé est en baisse. On peut penser que la rationalisation des consommations d'eau par les abonnés et la mise à jour des données clientèles par le fermier expliquent cette situation.

La consommation annuelle par abonné domestique est de **120 m<sup>3</sup>**.

## ***E. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)***

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 300,930 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 76,679 km de réseau de refoulement,

**Soit un linéaire de collecte total de 377,609 km**

On note une augmentation de 22 km du linéaire de réseau entre 2014 et 2015. Cette dernière serait due à l'intégration de réseaux privés au patrimoine public et aux différentes extensions réalisées par la collectivité.

Par ailleurs deux des réseaux de collecte, sont équipés de bassins d'orages permettant la maîtrise des déversements d'effluents en milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin Tampon	STEP Belfond, Sainte-Anne	560 m3
Bassin Tampon	STEP Tartane, Trinité	300 m3

## F. Les ouvrages d'épuration

Le service gère **34 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)**.

1/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet conforme à la législation.

\* pas de données de débit, ces stations ne possèdent pas de débitmètre en entrée

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
ANSES-D'ARLET	BOURG	80000197202	Lagunage aères	5000	1940	291
DUCOS	PAYS NOYE	80000197207	Boues activées	10000	8587	1288
DUCOS	GRANDE SAVANE	80000697227	Boues activées	250	-	*
DIAMANT	LA CHERRY	80000197206	Boues activées	3000	1520	228
FRANCOIS	MANSARDE	80000697210	Filtre plantés de végétaux			150
FRANCOIS	POINTE-COURCHET	80000197210	Boues activées	6666	5600	840
MARIN	4 CHEMINS	80000397217	Boues activées	12500	4313	647
MARIN	DUPREY	80000297217	Boues activées	150	-	*
RIVIERE-SALEE	BOURG	80000197221	Boues activées	7000	6053	908
RIVIERE-SALEE	KANEL	80000397221	Boues activées	200	380	57
RIVIERE-SALEE	FOND MASSON	80000297221	Boues activées	500	380	57
RIVIERE-PILOTE	EN CAMEE	80000297220	Boues activées	250	253	38
RIVIERE-PILOTE	MANIKOU	80000197220	Disques biologiques	650	260	39
ROBERT	COURBARIL	80000197222	Boues activées	2000	3393	509
ROBERT	FOUR A CHAUX	80000297222	Boues activées	2000	173	26
ROBERT	POINTE LYNCH	80000597222	Boues activées	1000	733	110
SAINTE-ANNE	BELFOND	80000197226	Boues activées	8000	4213	632
SAINT-ESPRIT	PETIT FOND	80000197223	Boues activées	1350	4360	654
SAINT-ESPRIT	REGALE	80000397223	Boues activées	250	127	19
SAINT-ESPRIT	PETER MAILLET	80000297223	Boues activées	200	267	40
SAINTE-LUCE	BELLEVUE LADOUR	80000597227	Boues activées	500	160	24
SAINTE-LUCE	LES COTEAUX	80000397227	Boues activées	1400	467	70
SAINTE-LUCE	GROS RAISINS	80000197227	Boues activées	6000	2953	443
TRINITE	CITE BAC	80000397230	Boues activées	1000	773	116
TRINITE	DESMARINIERES	80000197230	Boues activées	10000	14533	2180
TROIS-ILETS	ANSE MARETTE	80000197231	Boues activées	15000	7320	1098
TROIS-ILETS	LA FERME	80000297231	Boues activées	250	380	57
VAUCLIN	GRAND CASE	80000297232	Boues activées	200	-	*
VAUCLIN	PETITE RAVINE	80000197232	Boues activées	5000	4087	613

\* pas de données de débit, ces stations ne possèdent pas de débitmètre en entrée

Ces stations d'épuration ont un rejet conforme à la législation.

2/ Le tableau suivant présente les STEU ayant un rejet non conforme à la législation.

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
DUCOS	CANAL	80000597207	Décanteur Digesteur	300	613	92
DIAMANT	DIZAC	80000297206	Boues activées	3200	2140	321
ROBERT	VERT PRE	80000497222	Boues activées	3000	500	75
ROBERT	MOULIN A VENT	80000397222	Boues activées	3000	2187	328
TRINITE	TARTANE	80000297230	Boues activées	2100	1673	251

Les stations d'épuration ci-dessus non pas de conformité de traitement (*conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté de juin 2007*), ceci est dû en partie à la vétusté de certaines installations qui sont en cours de réhabilitation.

Quant aux autres stations, elles sont soit en surcharge ou soit en sous charge hydraulique et organique (*un programme d'extension de réseaux et d'augmentation de la capacité des stations a été établi afin d'y remédier*).

3/ Le tableau suivant présente les STEU n'ayant pas été contrôlé au cours de l'année 2014

COMMUNE	STEU	CODE SANDRE	TYPE DE TRAITEMENT	CAPACITE NOMINAL EN EH	NOMBRE D'HABITANTS RACCORDES	DEBITS DE REFERENCES JOURNALIERS
FRANCOIS	CHOPOTTE	80000297210	Boues activées	250	-	*

La station d'épuration de Chopotte François n'a pas été contrôlée au cours de l'année 2015, celle-ci a une capacité inférieure à 2000 eh et fait l'objet d'un contrôle tous les deux ans.

Depuis 2012, de nombreux efforts ont été réalisés par les services du SICSM et de la SME afin d'améliorer la performance de traitement des stations.

**Définition du Code SANDRE**

Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre) est chargé au sein du Système d'information sur l'eau de décrire les données sur l'eau et de définir les scénarios techniques permettant l'échange des données entre les producteurs, les utilisateurs et les banques de données. Ces données reposent sur des données de référence (liste de codes) administrées par le Sandre.

## **G. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

*En tMS : tonne de Matières Sèches*

### **Pour mémoire**

Cet indicateur permet de quantifier les boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte.

<b>Boues produites entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre</b>	<b>Exercice 2014 en tMS</b>	<b>Exercice 2015 en tMS</b>
STEU Bourg des Anses d'Arlet	0	117
STEU de la Cherry	5,04	66
STEU de Dizac	8,52	46
STEU de Taupinière	0	0
STEU de Duprey	0	0
STEU de 4 chemins	130	160
STEU de En Camée	0,09	0
STEU de Manicou	0,15	0
STEU Bourg de Rivière-Salée	90,3	259
STEU de Fond Masson	1,95	0
STEU de Kanel	0	0
STEU de Belfond	49,725	174
STEU Bourg Saint-Esprit	11,44	16
STEU de Régale	0,104	0
STEU de Peter Maillet	1,564	0
STEU de Anse Marette	46,5	252
STEU de la Ferme	0	0
STEU de Petite Ravine	37,802	147
STEU de Grand Case	0,18	0
STEU de Pointe-Courchet	222	267
STEU de Chopotte	0	0
STEU de Courbaril	0	37
STEU de Pointe-Lynch	0	36
STEU de Moulin à Vent	0	230
STEU de Four à Chaux	0	16
STEU de Vert Pré	1,965	42
STEU de Desmarinière	47,1	485
STEU de Cité Bac	0	15
STEU de Tartane	0	54
STEU de Pays Noyé	111,64	416
STEU de Grande Savane	0,25	0
STEU de Canal	0	0
STEU de Bourg Sainte-Luce	0	0
STEU de Gros Raisins	268	355
STEU de Les Coteaux	23,96	11
STEU de Bellevue Ladour	1,36	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>1059,64</b>	<b>3201</b>

La quantité de boues produite et évacué a triplé en 1 an. Ce qui confirme les efforts du fermier en matière d'amélioration du traitement (programme d'extraction des boues optimisé) et la pérennisation de la filière.

## II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### A. **Modalités de tarification**

La facture d'assainissement collectif du SICSM comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, taxes, redevances...).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

❖ Tarification applicable pour le nouveau contrat

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/04/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	17 €	17 €	17 €
Part proportionnelle	Consommation	0.57 €/m <sup>3</sup>	0.57 €/m <sup>3</sup>	0.57 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	56.34 €	60.00 €	59.98 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0 à 25 m <sup>3</sup> 1.22 €/m <sup>3</sup> > 25 m <sup>3</sup> 1.65 €/m <sup>3</sup>	0 à 50 m <sup>3</sup> 1.2975 €/m <sup>3</sup> > 50 m <sup>3</sup> 1.7575 €/m <sup>3</sup>	0 à 50 m <sup>3</sup> 1.2972 €/m <sup>3</sup> > 50 m <sup>3</sup> 1.7571 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>				
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) <sup>(2)</sup>	2.1 %	2.1 %	2.1 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 31/03/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 19/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Le montant du tarif servant de base pour le calcul de la PFAC est de **570 €**, celui-ci est assorti d'un coefficient. (*Cette participation correspond à l'ancienne Prime de Raccordement à l'Egout*)

La collectivité n'a pas mis en place de frais d'accès au service, ni de participation aux frais de branchement.

Un nouveau contrat de délégation de service public est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

**B. Facture d'assainissement type « Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> » (D204.0)**

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

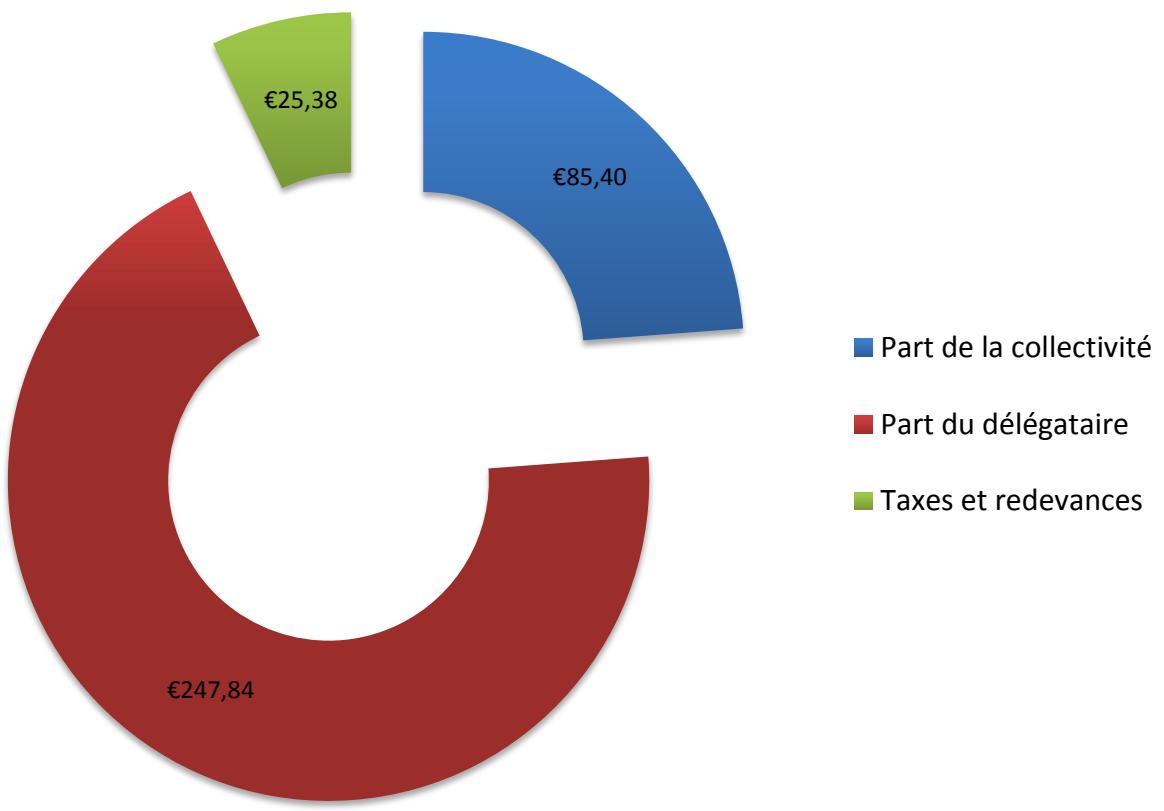
Tarifs	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	17	17	-
Part proportionnelle	68,40	68,40	-
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	85,40	85,40	-
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	56,34	59,98	6,46 %
Part proportionnelle	127,30	187,86	47,57 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	183,64	247,84	34,96 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	-
TVA si service assujetti (2,1 %)	6,03	7,38	22,39 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	24,03	25,38	5,62 %
<b>Total</b>	<b>293,07</b>	<b>358,62</b>	22,37 %
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,44</b>	<b>2,99</b>	22,54 %

Le prix moyen au m<sup>3</sup> sur le contrat principal du SICSM est de **2,99€ TTC** sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>. Le prix moyen en Martinique en 2014 est de **2.54 € TTC/ m<sup>3</sup>** (OEM)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> OEM : Observatoire de l'Eau de la Martinique

Synoptique de la répartition du coût de l'assainissement au 01/01/2016 :

### **Répartition de la redevance assainissement facture TTC base 120 m<sup>3</sup>**



**Le tarif pour chaque commune est :**

Commune	Prix en €/m <sup>3</sup>		
	01/01/2015	01/01/2016	Variation en %
Diamant, Rivière-Pilote, Robert, Trinité, Trois-Îlets, Vauclin	<b>2,95</b>	2,99	<b>1,36%</b>
Anses d'Arlet	<b>2,87</b>	2,99	<b>4,18%</b>
François	<b>3</b>	2,99	<b>-0,33%</b>
Marin	<b>2,96</b>	2,99	<b>1,01%</b>
Rivière-Salée	<b>2,86</b>	2,99	<b>4,55%</b>
Sainte-Anne	<b>3,17</b>	2,99	<b>-5,68%</b>
Saint-Esprit	<b>2,49</b>	2,99	<b>20,08%</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- La part de la collectivité a été fixée en 2015 pour harmoniser le prix de l'assainissement sur tout le territoire, lors de la mise en place du nouveau contrat.
- Les tarifs du fermier sont actualisés chaque année et tiennent compte de l'indice de prix du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP).

## **C. Recettes**

### **Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2010 en € Principal	Exercice 2014 en €	Exercice 1er trimestre 2015 en € Ducos	Exercice 1er trimestre 2015 en €	Exercice nouveau contrat 2015 en €	Total Exercice 2015 en €
Redevance eaux usées usage domestique	<b>2068361</b>		<b>132807</b>	<b>1113293</b>	<b>1400797</b>	<b>2646897</b>
<i>dont abonnements</i>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Redevance eaux usées usage non domestique	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont abonnements</i>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recette pour boues et effluents importés	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Régularisations (+/-)	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>2068361</b>		<b>132807</b>	<b>1113293</b>	<b>1400797</b>	<b>2646897</b>
Recettes de raccordement	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	<b>0</b>		<b>24040</b>	<b>90505</b>	<b>453458</b>	<b>568003</b>
Contribution au titre des eaux pluviales	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes liées aux travaux	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contribution exceptionnelle du budget général	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres recettes (variation produits à facturer)	<b>144700</b>		<b>-63602</b>	<b>-856273</b>	<b>966887</b>	<b>47012</b>
<b>Total autres recettes</b>	<b>144700</b>		<b>-39562</b>	<b>-765768</b>	<b>1420345</b>	<b>615015</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2213061</b>		<b>93245</b>	<b>347525</b>	<b>2821142</b>	<b>3261912</b>

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant*

**Recettes de l'exploitant:**

Type de recette	Exercice 2010 en € Principal	Exercice 2014 en €	Exercice 1er trimestre 2015 en € Ducos	Exercice 1er trimestre 2015 en €	Exercice nouveau contrat 2015 en €	Total Exercice 2015 en €
Redevance eaux usées usage domestique		3 462 803	33 193	1 290 077	4 120 247	5 443 517
<i>dont abonnements</i>		1 382 677	91 002	434 162	1 302 488	1 827 652
Redevance eaux usées usage non domestique		0	0	0	0	0
<i>dont abonnements</i>		0	0	0	0	0
Recette pour boues et effluents importés		0	0	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		0	0	0	0	0
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>4 845 480</b>		<b>124 195</b>	<b>1 724 239</b>	<b>5 422 735</b>	<b>7 271 169</b>
Recettes liées aux travaux	136 859		2 379	7 670	69 270	79 319
Fonds de travaux	0		0	0	0	0
Produits accessoires	0		0	-1 214	84 900	83 686
<b>Total autres recettes</b>	<b>136 859</b>		<b>2 379</b>	<b>6 456</b>	<b>154 170</b>	<b>163 005</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>4 982 339</b>		<b>126 574</b>	<b>1 730 695</b>	<b>5 576 905</b>	<b>7 434 174</b>

**Recettes globales** : Total de la redevance assainissement au 31/12/2015 est de **10 696 085 €**.

Source : *Compte Annuel de Résultat de l'Exploitant*

### **III. Indicateurs de performance**

#### **A. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

##### **Pour mémoire**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

##### **Règle**

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Le nombre d'abonnés desservis par le réseau est de :

**28 020**

Une estimation au regard du zonage assainissement porterait le nombre d'abonnés à un total de :

**48 285**

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **58 %**.

Pour mémoire il était de 58.41% en 2014.

Le taux de desserte a diminué de 1% entre 2014 et 2015, car le nombre d'abonnés desservis a aussi diminué.

On peut dire que d'importants investissements sont à poursuivre en extension de nos réseaux d'eaux usées et en raccordements effectifs des habitations à ces réseaux.

## B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux (P.202.2B)

### Pour mémoire

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...) et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Existence d'un inventaire des réseaux comprenant (linéaire, catégorie, précision de l'information géographique, diamètre, matériau, année approximative de pose)</li> <li>❖ Procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux</li> </ul>	10
1 à 5	Information sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%	4
0 à 15	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.	1
Les 40 à 45 points ci-dessus doivent être obtenus (partie A plus partie B) avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
Partie C : Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)		
+ 10	Information géographique précisant altimétrie des canalisations sur au moins la moitié du linéaire total des réseaux	-
+ 1 à 5	Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%	-
+ 10	Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs,...)	-
+ 10	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	-
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	-
+ 10	Inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,..)	-
+ 10	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquêtes et d'auscultations du réseau, avec document rendant compte de sa réalisation	-
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitations et de renouvellements (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	-

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2015. Pour mémoire, il était de 29 en 2014.**

L'effort engagé par la collectivité en matière de gestion patrimoniale des réseaux (inventaire, SIG, diagnostics...) devrait permettre une amélioration de cet indice dans les prochaines années.

### C. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

#### Pour mémoire

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station). Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2015	Conformité exercice 2014	Conformité exercice 2015
		0 ou 100	0 ou 100
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	83	100	0
STEU de Dizac (Diamant)	122	100	100
STEU de La Cherry (Diamant)	60	100	100
STEU de Pointe Courchet (François)	728	100	100
STEU de 4 Chemins (Marin)	154	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	303	100	100
STEU de Vert Pré (Robert)	36	100	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	191	0	100
STEU de Four à Chaux (Robert)	135	100	0
STEU de Courbaril (Robert)	113	100	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	113	100	100
STEU de Tartane (Trinité)	39	100	100
STEU de Desmarinières (Trinité)	144	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	299	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	174	100	100
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	294	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	568	0	100

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de la collecte des effluents pour l'exercice 2015 est de **82,35%**.

Les travaux de renforcement des réseaux sur les communes de Robert et Ducos devraient permettre d'améliorer cet indice.

## D. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(*Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH*)

### **Pour mémoire**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU. De valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	83	100	100
STEU de Dizac (Diamant)	122	0	100
STEU de La Cherry (Diamant)	60	0	100
STEU de Pointe Courchet (François)	728	100	100
STEU de 4 Chemins (Marin)	154	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	303	100	100
STEU de Vert Pré (Robert)	36	100	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	191	0	0
STEU de Four à Chaux (Robert)	135	100	100
STEU de Courbaril (Robert)	113	0	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	113	100	0
STEU de Tartane (Trinité)	39	100	100
STEU de Desmarinières (Trinité)	144	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Îlets)	299	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	174	100	100
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	294	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	568	0	0

### **Règle**

Il résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle).

*Source : Police de l'eau de la Martinique*

L'indice global de conformité des équipements des STEU pour l'exercice 2015 est de **76,47 %**. Pour mémoire en 2014, il était de 70,6%.

On peut penser que cette légère amélioration entre 2014 et 2015 soit le fait de la révision du schéma de traitement des effluents sur la Commune du Diamant, avec de nouveaux équipements mis en service.

## **E. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

### **Pour mémoire**

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015</b>	<b>Conformité exercice 2014 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2015 0 ou 100</b>
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	83	0	0
STEU de Dizac (Diamant)	122	0	100
STEU de La Cherry (Diamant)	60	0	100
STEU de Pointe Courchet (François)	728	0	100
STEU de 4 Chemins (Marin)	154	100	100
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	303	0	100
STEU de Vert Pré (Robert)	36	100	100
STEU de Moulin à Vent (Robert)	191	0	0
STEU de Four à Chaux (Robert)	135	100	100
STEU de Courbaril (Robert)	113	0	0
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	113	100	0
STEU de Tartane (Trinité)	39	100	100
STEU de Desmarinières (Trinité)	144	100	100
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	299	100	100
STEU Bourg (Vauclin)	174	100	100
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	294	100	100
STEU de Pays Noyé (Ducos)	568	0	0

Source : Police de l'eau de la Martinique

L'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration pour l'exercice 2015 est de **76,47 %**. Pour mémoire en 2014, il était de 52, 94 %. Les non-conformités de performance sont dues à l'absence d'équipements d'auto surveillance, ou à des prélèvements 24H non réalisés dans les règles de l'art (prélèvements ponctuels considérés comme prélèvements 24H). 4 stations sur 17 sont concernées.

## ***F. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)***

### **Pour mémoire**

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- **Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,**
- **La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.**

### **Règle**

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

**Le tonnage de boues (TMS) admis par une filière conforme est de 3201.**

**Le tonnage de boues (TMS) total évacué par toutes les filières est de 3201.**

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation pour l'exercice 2015, est de **100 %.**

Aujourd'hui une filière existe et permet de traiter les boues de toutes les stations d'épuration du territoire. Mais les équipements de cette filière (centre de compostage, CVO, etc..) arrivent déjà à saturation, il est aujourd'hui urgent de diversifier la filière afin de la pérenniser.

## ***G. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)***

### **Pour mémoire**

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de part l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

### **Règle**

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 100$$

Il est à noter qu'aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement en 2015.

Le taux de débordement des effluents est de **0 pour 1000 habitants.**

Le mode de calcul ne permet pas d'avoir une photographie réelle de la situation, car de nombreuses personnes ne font pas de demande d'indemnisation.

## ***H. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)***

### **Pour mémoire**

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

#### **Point Noir**

Est un point noir, tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

#### **Règle**

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs linéaire du réseau de collecte hors branchements}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Le linéaire de réseau de collecte hors branchements est de **377,609 km**.

**73 points noirs** sont comptabilisés sur tout le territoire du SICSM.

Le nombre de points noirs en 2015 est de **19,31 par 100 km de réseau**.

En 2014, celui-ci était de 10,42 par 100 km de réseau.

L'augmentation de cet indice peut s'expliquer par :

- une détérioration de tronçons de réseaux anciens et en particulier ceux en amiante ciment
- l'effort d'équipement par le fermier pour la récupération d'informations sur intervention (tablettes).

On peut penser qu'un renforcement de la gestion patrimoniale des réseaux de collecte (meilleure connaissance des infrastructures) contribue à l'amélioration de cet indicateur.

## ***I. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)***

### **Pour mémoire**

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.\*

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

### **Règle**

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0.891	0.190	0.809	2.04	1.242	1.710

Au cours des 5 derniers exercices, 5,991 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0.40%**

En 2014, celui-ci était de 0.35%.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le territoire du SICSM est relativement faible, un effort particulier devra être fait, d'autant plus que les réseaux sont vétustes.

Une part croissante des investissements pourrait être orienté vers le renouvellement des réseaux, ce qui permettrait d'améliorer cet indice par la positive.

## **J. Conformité des performances des équipements d'épuration** (P254.3)

**(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)**

### **Pour mémoire**

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

### **Règle**

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants (Source SME) :

	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Pourcentage de bilans conformes
	exercice 2015	exercice 2015	exercice 2015
STEU de Bourg (Anses d'Arlet)	12	12	100%
STEU de Dizac (Diamant)	10	9	90%
STEU de La Cherry (Diamant)	9	8	89%
STEU de Pointe Courchet (François)	12	12	100%
STEU de 4 Chemins (Marin)	26	25	96%
STEU du Bourg (Rivière-Salée)	13	12	92%
STEU de Vert Pré (Robert)	12	7	58%
STEU de Moulin à Vent (Robert)	12	12	100%
STEU de Four à Chaux (Robert)	3	3	100%
STEU de Courbaril (Robert)	4	4	100%
STEU du Bourg (Sainte-Anne)	14	14	100%
STEU de Tartane (Trinité)	12	7	58%
STEU de Desmarinières (Trinité)	24	24	100%
STEU d'Anse Marette (Trois-Ilets)	25	24	96%
STEU Bourg (Vauclin)	12	12	100%
STEU de Gros Raisins (Sainte-Luce)	24	24	100%
STEU de Pays Noyé (Ducos)	24	24	100%

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est de **93%**.

On peut dire qu'il y a une progression sensible de l'efficacité du traitement des eaux usées.

Pour rappel en 2014 l'indice était de 76,5 %.

## K. **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)**

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2014	Exercice 2015
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	-	-
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	-	-
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	-	-
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	-	-
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	-	-
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	-	-
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	-	-

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **de 20 en 2015**

On peut penser que la réalisation d'études du milieu récepteur pourrait permettre d'améliorer cet indice. Ces études doivent être généralisées sur toutes les stations du territoire, afin de voir s'améliorer cet indice.

**L. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) (source : Service Finances SICSM)**

**Pour mémoire**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

**Règle**      
$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en €	14 383 542.21	17 141 286.04
Epargne brute annuelle en €	1 863 072	1 224 874
Durée d'extinction de la dette en années	9.4	14

La durée d'extinction de la dette pour l'année 2015 est de **14** années

On constate une dégradation de la durée d'extinction de la dette qui passe de 9.4 années (exige une vigilance) en 2014 à 14 années en 2015 (zone dangereuse).

Cette situation peut s'expliquer par l'importance des investissements réalisés par la collectivité, cette dernière devra ramener progressivement cet indicateur à un niveau acceptable.

**M. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)**  
(source : Service Finances SICSM)

**Pour mémoire**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

**Règle**

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2015	124 247 €	167 177 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	7 495 335 €	10 315 640 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2015	2%	2%

Le taux d'impayés pour l'année 2015 est resté stable par rapport à l'année 2014, malgré l'augmentation de l'assiette.

### **N. Taux de réclamations (P258.1) (source SME)**

#### **Pour mémoire**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non  
Règle

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : **48**

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **0**

Pour l'exercice 2015, le taux de réclamations est de **1,71** pour 1000 abonnés

En 2014, le taux de réclamation était de 5,02 pour 1000 abonnés.

## **IV. Financement des investissements (source : Service Finances SICSM)**

### **A. Montants financiers**

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	17 658 312.41	27 496 943.07
Montants des subventions en €	4 000 000	6 292 789
Montants des contributions du budget générales en €	-	-

Le programme prévisionnel de travaux a été en grande partie réalisé sur l'année 2015.

### **B. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	14 383 542,21	17 141 286.04
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	1 242 526,17
	Intérêt	406 979,00
		600 000

## C. Amortissements

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de **1 169 583 €**.

## D. Travaux engagés pendant l'exercice (Source : Service Finances SICSM)

Désignation	Commune ou collectivité	Montant HT (euros)	Aide agence		SICSM
			Subvention	Avance	
<b>Traitements</b>					
STEP Diamant Dizac & La Cherry	Diamant	6 637 850 €	ONEMA 1 316 000,00 € FEADER 658 000,00 € ODE 329 000,00 €	394 800 € 658 000 € 164 500 €	4 334 850 €
STEP Diamant Taupinière	Diamant	1 652 500 €	ONEMA 644 000,00 € FEADER 322 000,00 € ODE 161 000,00 €	644 000 € 161 000 € 160 078 €	525 500 €
nouvelle STEP Pontaléry	Robert	14 850 000 €	ONEMA 280 000,00 € (études) FEDER 2007-2013 280 000,00 € (études) ONEMA 5 660 000,00 € ODE 1 877 500,00 € REGION 2 367 500,00 €	224 000 €  15 480 €  1 698 000 € 938 750 € 941 593,98 €	888 060 €
réhab. Ext. STEP Courbaril	Robert	700 000 €	ONEMA 450 000,00 € ODE 211 500,00 €	450 000,00 € 105 750,00 €	38 500 €
Ext. STEP Gros Raisin	Sainte Luce	7 750 000 €	ODE 900 000,00 € ONEMA 800 000,00 € FIDOM 700 000,00 € REGION 1 797 500,00 € FEDER 2007-2013 1 227 500,00 €	450 000,00 € 640 000,00 € 182 893,68 € 448 210,00 € 786 083,31 €	2 325 000 €

Collecte					
Ext Réseau Canal & Transfert EU	Ducos	1 816 674 €	ACRC 157 347,05 € ODE 490 608,39 € FEDER 2007-2013 545 002,34 €	80 420,56 € 58 730,00 € - €	623 716,73 €
Transfert Sainte-Luce à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	2 885 173 €	REGION 457 347,05 € FEDER 2007-2013 1 034 180,00 € ODE 450 000,00 €	228 673,52 € - € 450 000,00 €	943 646 €
Transfert Rivière Pilote à la STEP de Gros Raisin	Rivière Pilote et Sainte Luce	2 500 000 €	ODE 450 000,00 € ONEMA 630 000,00 €	- € 189 000,00 €	1 420 000 €
Ext Désert Tranche 2	Sainte Luce	700 000 €	ODE 210 000,00 € REGION 210 000,00 €	- € - €	280 000 €
Réhabilitation PR	SICSM	882 950 €	ODE 72 422,95 € ACRC 457 347,05 €	36 215,00 €	353 180 €

***E. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux***

Projet à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation	Montant prévisionnel en €
Robert - Extension du réseau EU au quartier Pontaléry	2018	480 000 €
Robert – Extension du réseau EU au quartier Pointe Lynch	2018	760 000 €
Diamant - Raccordement du quartier O'Mullane a la STEP Taupinière	2016	700 000 €
Ducos - Extension du réseau EU dans le quartier Fond Panier	2016	2 870 000 €
Ducos - Raccordement du lotissement Petite Cocote	2016	500 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Marin, 123 branchements)	2018	440 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Rivière Pilote, 240 branchements)	2018	860 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (Bourg Saint Esprit, 250 branchements)	2018	890 000 €
Opération de réalisation de la partie privative des branchements (quartier Canal Ducos, 60 branchements)	2018	215 000 €
Trois-Ilets – Extension réseau EU quartier Xavier	2017	730 000 €
Sainte-Anne - Réhabilitation du réseau de collecte quartier lotissement Les Oiseaux	2018	290 000 €

***F. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice***

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Saint-Esprit - Extension du réseau public de collecte bourg	2016	2 500 000 €
Rivière-Pilote – Extension du réseau public de collecte du bourg	2016	2 500 000 €

2016 - 5 000 000 € d'investissement prévu pour extension de réseaux

**Total de l'investissement prévu sur 2016-2017 – 5 730 000 €**

***G. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau***

Sans objet

***H. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)***

Sans objet

***I. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Sans objet

## V. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015	Variation
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	68 038	65 004,8	-4%
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	-	-	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1059,64	3201	202%
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,44 €	2,99 €	-0,41%
	<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	58,41 %	58,01%	-1%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	29	30	3%
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	83	82,35	-1%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	70,6	76,47	8%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	52,94	76,47	44%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100%	-
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	-	-	-
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,42	19,31	85%
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,35	0,40	14%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	76,5	93	22%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20	-
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9,4	14	49%
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2%	2%	-
P258.1	Taux de réclamations	5,02	1,71	-66%

## **VI. ANNEXE**

A / Les ouvrages d'épurations

B / Règlement de service

C/ Délibération Prix de l'Assainissement Collectif

D/ Population INSEE

## ***A. Les ouvrages d'épuration***

**STEU N°1 : BOURG**

Code Sandre de la station : **80000197202**

<b>Caractéristiques générales</b>												
Type de traitement	<b>LAGUNAGE AEREE</b>											
Commune d'implantation	<b>ANSES D'ARLET</b>											
Lieu-dit	<b>GRANDE ANSE</b>											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>5 000</b>											
Nombre d'abonnés raccordés	<b>735</b>											
Nombre d'habitants raccordés	<b>1940</b>											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>291</b>											
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date 15/01/1997 et 16/09/1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet	Emissaire en mer (mer des caraïbes)											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>		25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70							
DCO		125	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75							
MES		35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90							
NTK		15	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>												
Date du bilan		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt						
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l					
		Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %					
		Oui	Oui	Oui	Oui	Non						

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2 : LA CHERRY**

Code Sandre de la station : **80000197206**

<b>Caractéristiques générales</b>					
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>				
Commune d'implantation	<b>DIAMANT</b>				
Lieu-dit	<b>LA CHERRY</b>				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>3000</b>				
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés	<b>1520</b>				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>228</b>				
<b>Prescriptions de rejet</b>					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes				
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>					
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l
	OUI	Oui	Oui	Oui	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°3 : DIZAC**

Code Sandre de la station : **80000297206**

<b>Caractéristiques générales</b>						
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>					
Commune d'implantation	<b>DIAMANT</b>					
Lieu-dit	<b>DIZAC</b>					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>3200</b>					
Nombre d'abonnés raccordés						
Nombre d'habitants raccordés	<b>2140</b>					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>321</b>					
<b>Prescriptions de rejet</b>						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet	<b>Marigot</b>					
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
	NON	NON		OUI	OUI	

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°5 : POINTE- COURCHET**  
 Code Sandre de la station : **80000197210**

<b>Caractéristiques générales</b>							
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>						
Commune d'implantation	<b>FRANÇOIS</b>						
Lieu-dit	<b>POINTE-COURCHET</b>						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>6666</b>						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	<b>5600</b>						
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>840</b>						
<b>Prescriptions de rejet</b>							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
	Milieu récepteur du rejet	Rivière					
	Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70			
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75			
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	
	OUI	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI						

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°6 : CHOPOTTE**

Code Sandre de la station : **80000297210**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES TYPE OXYVOR</b>								
Commune d'implantation	<b>FRANÇOIS</b>								
Lieu-dit	<b>CHOPOTTE</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>250</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j									
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
	Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial							
	Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60					
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60					
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL	
Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les analyses d'auto surveillances sont effectuées une fois tous les deux ans.

## STEU N°7 : 4 CHEMINS

 Code Sandre de la station : **80000397217**

Caractéristiques générales								
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>							
Commune d'implantation	<b>MARIN</b>							
Lieu-dit	<b>CAP MARIN</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>12500</b>							
Nombre d'abonnés raccordés								
Nombre d'habitants raccordés	<b>4313</b>							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>647</b>							
Prescriptions de rejet								
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 15/06/2007 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet	<b>Ravine O'Neil</b>							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		15	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	96			
DCO		90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	88			
MES		10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	98			
NGL		10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90			
NTK		5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
Pt		1	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	95			
Charges reçues par l'ouvrage								
Date du bilan		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
Conformité		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l		
NON		OUI	OUI	OUI	OUI	NON		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La non-conformité du rejet pour cette station s'explique par le rendement trop faible en phosphore.

**STEU N°8: DUPREY**

Code Sandre de la station : **80000297217**

<b>Caractéristiques générales</b>							
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>						
Commune d'implantation	<b>MARIN</b>						
Lieu-dit	<b>DUPREY</b>						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>150</b>						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j							
<b>Prescriptions de rejet</b>							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>	35		<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60		
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60		
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50		
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	
	OUI	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°9: MANIKOU**

Code Sandre de la station : **80000197220**

<b>Caractéristiques générales</b>						
Type de traitement	<b>DISQUES BIOLOGIQUES</b>					
Commune d'implantation	<b>RIVIERE-PILOTE</b>					
Lieu-dit	<b>MANIKOU</b>					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>650</b>					
Nombre d'abonnés raccordés						
Nombre d'habitants raccordés	260					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>39</b>					
<b>Prescriptions de rejet</b>						
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...					
Milieu récepteur du rejet	<b>Rivière Pilote</b>					
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)
	DBO <sub>5</sub> 35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>						
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l
	NON	NON	OUI	OUI		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°10: EN CAMEE**

Code Sandre de la station : **80000297220**

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>									
Commune d'implantation	<b>RIVIERE-PILOTE</b>									
Lieu-dit	<b>EN CAMEE</b>									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>250</b>									
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés	253									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>38</b>									
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	35		<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60					
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60					
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l
	OUI		OUI		OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°11: BOURG**

 Code Sandre de la station : **80000197221**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>RIVIERE-SALEE</b>								
Lieu-dit	<b>PONT VIOILON</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>7000</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	<b>6053</b>								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>908</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	<b>Rivière des Coulisses</b>								
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70			
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75			
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l			
	OUI		OUI	OUI	OUI				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°12: FOND MASSON**

Code Sandre de la station :**80000297221**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>RIVIERE-SALEE</b>								
Lieu-dit	<b>FOND MASSON</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>500</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	380								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>57</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	<b>Ravine Sèche</b>								
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
DCO				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
MES				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt			
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l			
	OUI	OUI	OUI	OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°13: KANEL**

Code Sandre de la station : **80000397221**

<b>Caractéristiques générales</b>										
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>									
Commune d'implantation	<b>RIVIERE-SALEE</b>									
Lieu-dit	<b>KANEL</b>									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>200</b>									
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés	380									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>57</b>									
<b>Prescriptions de rejet</b>										
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60						
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60						
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50						
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>										
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l
	OUI		OUI		OUI		OUI			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°14: COURBARIL**

Code Sandre de la station : **80000197222**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement		<b>BOUES ACTIVEES</b>							
Commune d'implantation		<b>ROBERT</b>							
Lieu-dit		<b>COURBARIL</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		<b>2000</b>							
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés		<b>3393</b>							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		<b>509</b>							
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Mangrove							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>		35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60				
DCO			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50				
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l	Rend %
	OUI	OUI		OUI		OUI			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°15: POINTE- LYNCH**

Code Sandre de la station : **80000597222**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>ROBERT</b>								
Lieu-dit	<b>POINTE-LYNCH</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>1000</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	<b>733</b>								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>110</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	<b>Rivière Sèche</b>								
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
DCO				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
MES				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
	OUI	OUI	OUI	OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°16: MOULIN A VENT**

Code Sandre de la station : **80000397222**

<b>Caractéristiques générales</b>			
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>		
Commune d'implantation	<b>ROBERT</b>		
Lieu-dit	<b>MOULIN A VENT</b>		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>3000</b>		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés	<b>2187</b>		
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>328</b>		
<b>Prescriptions de rejet</b>			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	01/08/2007	
Milieu récepteur du rejet	Ravine		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90

**Charges reçues par l'ouvrage**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	NON		NON	NON	NON							

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°17: FOUR A CHAUX**

Code Sandre de la station : **80000297222**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>ROBERT</b>								
Lieu-dit	<b>FOUR A CHAUX</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>2000</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	173								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>26</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial								
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
DCO				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
MES				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50			
NGL				<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou				
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NGL Conc mg/l	Pt Conc mg/l			
	OUI		OUI	OUI	OUI				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°18: VERT PRE**

 Code Sandre de la station : **80000497222**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement		<b>BOUES ACTIVEES</b>									
Commune d'implantation		<b>ROBERT</b>									
Lieu-dit		<b>VERT PRE</b>									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		<b>3000</b>									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés		<b>500</b>									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		<b>75</b>									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 05/11/1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Ravine									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
DCO		90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
MES		30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NGL		10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NK Conc mg/l	Rend %	Pt Conc mg/l	Rend %
	NON		OUI		NON		NON		OUI		OUI

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les rendements sont faibles car la station est en sous charges hydraulique et organique.

**STEU N°19: BELFOND**

Code Sandre de la station : **80000197226**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>										
Commune d'implantation	<b>SAINTE-ANNE</b>										
Lieu-dit	<b>DOMAINE DE BELFOND</b>										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>8000</b>										
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés	<b>4213</b>										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>632</b>										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 14/08/2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet	<b>Mangrove</b>										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		87					
MES		45		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
NTK		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		70					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt					
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l					
		Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %					
		OUI	OUI	OUI	OUI	NON					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°20: PETIT FOND**

Code Sandre de la station : **80000197223**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement		<b>BOUES ACTIVEES</b>							
Commune d'implantation		<b>SAINT - ESPRIT</b>							
Lieu-dit		<b>PETIT - FOND</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		<b>1350</b>							
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés		<b>4360</b>							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		<b>654</b>							
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Rivière des Coulisses							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>		35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60				
DCO			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50				
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
	OUI	OUI	OUI	OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°21: REGALE**

 Code Sandre de la station : **80000397223**

<b>Caractéristiques générales</b>							
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>						
Commune d'implantation	<b>SAINT-ESPRIT</b>						
Lieu-dit	<b>REGALE</b>						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>250</b>						
Nombre d'abonnés raccordés	<b>39</b>						
Nombre d'habitants raccordés	127						
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>19</b>						
<b>Prescriptions de rejet</b>							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60	
DCO				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60	
MES				<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50	
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	
	OUI	OUI	OUI	OUI			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°22: PETER MAILLET  
Code Sandre de la station : **80000297223**

Caractéristiques générales								
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>							
Commune d'implantation	<b>SAINT-ESPRIT</b>							
Lieu-dit	<b>PETER MAILLET</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>200</b>							
Nombre d'abonnés raccordés								
Nombre d'habitants raccordés	267							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>40</b>							
Prescriptions de rejet								
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche							
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60			
DCO		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60			
MES		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50			
Charges reçues par l'ouvrage								
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NGL Conc mg/l
	OUI		OUI		OUI			

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°23: DESMARINIERES**

Code Sandre de la station : **80000197230**

<b>Caractéristiques générales</b>				
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>			
Commune d'implantation	<b>TRINITE</b>			
Lieu-dit	<b>DESMARINIERES</b>			
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>10000</b>			
Nombre d'abonnés raccordés				
Nombre d'habitants raccordés	<b>14533</b>			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>2180</b>			
<b>Prescriptions de rejet</b>				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date	18/03/1997		
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date			
du ...				
Milieu récepteur du rejet	Baie du Galion (Océan atlantique)			
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70

**Charges reçues par l'ouvrage**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NK	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
	OUI	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°24: CITE BAC**

Code Sandre de la station : **80000397230**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>TRINITE</b>								
Lieu-dit	<b>BAC</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>1000</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	773								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>116</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Ravine								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60			
DCO			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60			
MES			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						Pt	
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL				
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI		OUI		OUI		OUI		

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°25: TARTANE**

Code Sandre de la station : **80000297230**

<b>Caractéristiques générales</b>							
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>						
Commune d'implantation	<b>TRINITE</b>						
Lieu-dit	<b>TARTANE</b>						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>2100</b>						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés	<b>1673</b>						
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>251</b>						
<b>Prescriptions de rejet</b>							
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 28/02/2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	<b>Océan Atlantique</b>						
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	70	
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	75	
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	90	
NTK	20	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60	
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DCO Conc mg/l	MES Conc mg/l	NK Conc mg/l	Pt Conc mg/l	
	NON		NON	OUI	OUI	NON	NON

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°26: ANSE MARETTE**

Code Sandre de la station : **80000197231**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>TROIS -ILETS</b>								
Lieu-dit	<b>ANSE MARETTE</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>15000</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	<b>7320</b>								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>1098</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes								
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
DCO	125			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
MES	35			<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
	OUI		OUI		OUI				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## STEU N°27: LA FERME

 Code Sandre de la station : **80000297231**

Caractéristiques générales									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>TROIS-ILETS</b>								
Lieu-dit	<b>LA FERME</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>250</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	380								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>57</b>								
Prescriptions de rejet									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial								
Pollluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			60				
DCO		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			50				
Charges reçues par l'ouvrage									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
	OUI	OUI	OUI	OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°28: PETITE RAVINE**

Code Sandre de la station : **80000197232**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>VAUCLIN</b>								
Lieu-dit	<b>PETITE RAVINE</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>5000</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	<b>4087</b>								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>613</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en	07/03/2006							
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date								
	du ...								
Milieu récepteur du rejet	<b>Canal Pluvial</b>								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>		25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70				
DCO		125	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75				
MES		35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90				
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI		OUI		OUI				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°29: GRAND CASE**

Code Sandre de la station : **80000297232**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>								
Commune d'implantation	<b>VAUCLIN</b>								
Lieu-dit	<b>GRAND CASE</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>200</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j									
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	Ravine Sèche								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou			Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60			
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	60			
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input checked="" type="checkbox"/>	ou	50			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI					

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°31: GROS-RAISINS**

Code Sandre de la station : **80000197227**

**Caractéristiques générales**

Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>
Commune d'implantation	<b>SAINTE-LUCE</b>
Lieu-dit	<b>GROS RAISIN</b>
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>6000</b>
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	<b>2953</b>
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>443</b>

**Prescriptions de rejet**

Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en 04/05/1999 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
-----------	---

Milieu récepteur du rejet	Mer des Caraïbes			
Poluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		87
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90
NGL	25	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70
NTK	10	<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		87

**Charges reçues par l'ouvrage**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NK	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
	OUI	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## STEU N°32: LES COTEAUX

Code Sandre de la station : 80000397227

Caractéristiques générales								
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>							
Commune d'implantation	<b>SAINTE-LUCE</b>							
Lieu-dit	<b>ZAC LES COTEAUX</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>1400</b>							
Nombre d'abonnés raccordés								
Nombre d'habitants raccordés	467							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>70</b>							
Prescriptions de rejet								
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
Charges reçues par l'ouvrage								
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt		
	OUI	OUI	OUI	OUI				

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°33: BELLEVUE-LADOUR**  
 Code Sandre de la station : **80000597227**

**Caractéristiques générales**

Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>
Commune d'implantation	<b>SAINTE-LUCE</b>
Lieu-dit	<b>BELLEVUE LADOUR</b>
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>500</b>
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	160
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	24

**Prescriptions de rejet**

Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...
Milieu récepteur du rejet	Canal Pluvial
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)
DBO <sub>5</sub>	35
DCO	
MES	

**Charges reçues par l'ouvrage**

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
	OUI		OUI	OUI	OUI						

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°34: PAYS NOYE**

Code Sandre de la station : **80000197207**

<b>Caractéristiques générales</b>					
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>				
Commune d'implantation	<b>DUCOS</b>				
Lieu-dit	<b>PAYS NOYE</b>				
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>10000</b>				
Nombre d'abonnés raccordés					
Nombre d'habitants raccordés	<b>8587</b>				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>1288</b>				
<b>Prescriptions de rejet</b>					
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...				
Milieu récepteur du rejet	<b>Canal Pluvial</b>				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou
DCO	125	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou
MES	35	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>					
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté			
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NK
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
	OUI	OUI	OUI	OUI	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°35: GRANDE SAVANE**  
 Code Sandre de la station : **80000697227**

<b>Caractéristiques générales</b>							
Type de traitement	<b>BOUES ACTIVEES</b>						
Commune d'implantation	<b>DUCOS</b>						
Lieu-dit	<b>GRANDE SAVANE</b>						
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>250</b>						
Nombre d'abonnés raccordés							
Nombre d'habitants raccordés							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>-</b>						
<b>Prescriptions de rejet</b>							
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...						
Milieu récepteur du rejet	<b>Ravine Sèche</b>						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60			
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>							
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt	
	OUI	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	
	OUI	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°36: CANAL**

Code Sandre de la station : **80000397207**

<b>Caractéristiques générales</b>									
Type de traitement	<b>DECANTEUR/ DIGESTEUR LIBRE</b>								
Commune d'implantation	<b>DUCOS</b>								
Lieu-dit	<b>CANAL</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	<b>300</b>								
Nombre d'abonnés raccordés									
Nombre d'habitants raccordés	613								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	<b>92</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>									
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet	<b>Mangrove</b>								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60					
DCO		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60					
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	50					
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>									
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt			
	NON	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

## ***B. Glossaire AC***

### ***Abonné domestique ou assimilé***

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.

### ***Branchement assainissement***

Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

### ***Curage***

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être préventif (avant problème) ou curatif (pour résoudre le problème).

### ***DBO5***

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

### ***DCO***

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables.

### ***Equivalent- habitant (EH)***

L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EH= 60g de DBO5.

### ***MES***

Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.

### ***Système d'assainissement***

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

### ***Système de collecte***

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (station d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

**Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P203.3)**

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

**Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

**Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

(Indice valable uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

## **C. *Population INSEE***

**Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2016**

Mise à jour : décembre 2015

en habitant

Champ : Département de la Martinique, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2015

Date de référence statistique : 1er janvier 2013

Source : *Insee, Recensement de la population 2013*

Code région	Nom de la région	Code département	Code arrondissement	Code canton	Code commune	Population municipale	Population à part	Population totale
02	Martinique	972	3	202	Les Anses-d'Arlet	3 929	49	3 978
02	Martinique	972	3	206	Le Diamant	6 063	149	6 212
02	Martinique	972	3	207	Ducos	17 051	306	17 357
02	Martinique	972	3	210	Le François	18 225	390	18 615
02	Martinique	972	3	217	Le Marin	8 543	157	8 700
02	Martinique	972	3	220	Rivière-Pilote	12 359	96	12 455
02	Martinique	972	3	221	Rivière-Salée	12 737	284	13 021
02	Martinique	972	2	222	Le Robert	23 296	195	23 491
02	Martinique	972	3	223	Saint-Esprit	9 524	94	9 618
02	Martinique	972	3	226	Sainte-Anne	4 436	96	4 532
02	Martinique	972	3	227	Sainte-Luce	9 991	297	10 288
02	Martinique	972	2	230	La Trinité	13 253	249	13 502
02	Martinique	972	3	231	Les Trois-Îlets	7 698	110	7 808
02	Martinique	972	3	232	Le Vauclin	9 097	126	9 223

#### ***D. Autres annexes***

- Règlement de service de l'Assainissement Collectif
- Délibération sur le prix de l'Assainissement Collectif